

S'informer à l'heure de l'IA : le travail des journalistes est-il toujours indispensable?

Réflexions autour d'un sujet d'actualité

➤ **Aurélie ROCHE**

aurelie.roche@ac-strasbourg.fr

➤ **Céline COUGET**

celine.couget@ac-strasbourg.fr



**Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information**

Les médias s'essaient prudemment à l'intelligence artificielle

Si elle suscite l'inquiétude et des revendications liées à des enjeux financiers, l'IA est aussi source d'innovations ou d'essais éditoriaux dans la presse écrite, numérique ou audiovisuelle. A l'étranger mais aussi en France.

Par Alexandre Piquard et Brice Laemle

Publié le 21 septembre 2023 à 16h30 · 🕒 Lecture 2 min.

🔖 Ajouter à vos sélections



IA : la presse a peur - L'édito média

Médias et dépendance aux GAFAMs : le métier de journaliste est-il menacé ?

Vendredi 1 mars 2024

▶ ÉCOUTER (59 MIN)



IA - INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

À l'Est Républicain, l'IA met un pied dans la porte de la presse régionale

Par La rédaction numérique de France Inter

Publié le vendredi 8 décembre 2023 à 19h30 | 🕒 3 min | 🔄 PARTAGER

Le Groupe Le Monde se dote d'une charte sur l'intelligence artificielle

Le document pose un cadre strict à l'utilisation de l'IA par les titres du groupe de presse tout en rappelant que les intelligences artificielles génératives « ne peuvent en aucun cas se substituer aux équipes éditoriales ».

Par Gilles van Kote

Publié le 13 mars 2024 à 09h00, modifié le 14 mars 2024 à 14h19 · 🕒 Lecture 2 min. · [Read in English](#)

Exemple: l'inscription de l'IVG dans la Constitution française

Fiche pédagogique :

Scénario : comparer le travail de l'IA et celui des journalistes sur une question d'actualité.

Durée : 2 heures (lycée) / 3 heures (collège) et plus si variantes

Niveaux : Collège ou Lycée

Objectifs généraux :

- Connaître les possibilités et les limites de l'IA dans un contexte donné.
- Comprendre les enjeux de l'essor de l'IA dans la production médiatique.

Objectifs de la séquence - Niveau collège

Programme EMI cycle 4 :

- Distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité et sur la fiabilité d'une information, son degré de pertinence.
- Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.

Programme EMC cycle 4 :

- S'informer de manière rigoureuse.

Programme de français cycle 4 :

- Informer, s'informer, déformer ?

Objectifs de la séquence - Niveau lycée

Programmes d'EMC au lycée - capacités attendues:

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité
- Identifier différents types de documents (ici : articles de journalistes, textes générés par l'IA.), les contextualiser, en saisir les statuts.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages.
- Etre rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe.

Etape 1 : recherche documentaire sur le sujet

Objectif : connaître les grandes lignes du sujet d'actualité, ici l'inscription de l'IVG dans la constitution française.

Déroulement : en classe entière, faire ressortir le questionnement quintilien (qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi ?). En groupes, recherche d'informations sur internet pour répondre aux questions.

Adaptations possibles selon le niveau : donner un corpus de sources.

Exemples :

<https://www.vie-publique.fr/loi/292357-liberte-recours-ivg-dans-la-constitution-avortement-loi-du-8-mars-2024>

<https://www.info.gouv.fr/actualite/ivg-dans-la-constitution>

Etape 1 bis: rédiger un article (optionnel)

Possible si:

- les élèves ont déjà fait de l'EMI
- si le temps dont on dispose le permet
- si cela correspond aux objectifs qu'on s'est fixé en EMI
- si le niveau des élèves le permet (plus facile en lycée)

Dans ce cas: donner le sujet à l'avance

-> les élèves rédigent par groupes un article journalistique sur le sujet d'actualité choisi.

Piège à éviter : s'ils n'ont pas travaillé en amont sur les codes de rédaction, l'article peut rester assez pauvre et finalement de moins bonne qualité que les articles réalisés par les IA.

Ressources du CLEMI pour aider à la rédaction d'articles journalistiques

Méthode générale:

http://clemi.ac-creteil.fr/IMG/pdf/fiche_pedagogique_realiser_un_journal_scientifique.pdf (p.24-26)

A travers un exemple précis (ici “Écrire un article dénonçant les stéréotypes sexistes” mais adaptable)

<https://www.clemi.fr/sites/default/files/clemi/Ressources/Publications/Dossier%20pedagogique%20de%20la%20Semaine%20de%20la%20presse%20et%20dossier-pedagogique-2015.pdf>

Étape 2 : écriture d'articles journalistiques avec une IA conversationnelle

Prérequis : connaissances de base sur le fonctionnement des IA conversationnelles. Si besoin, introduire le sujet avec des vidéos à regarder à la maison, par exemple :

<https://lespritsorcier.org/dossier-semaine/intelligence-artificielle/>

<https://www.youtube.com/watch?v=hAa7oNWra9E>

<https://www.youtube.com/watch?v=730MjF-70b4&t=8s>

Montrer au vidéoprojecteur le fonctionnement d'une IA conversationnelle.

Étape 2 : écriture d'articles journalistiques avec une IA conversationnelle

Objectif : solliciter une IA conversationnelle pour rédiger des articles journalistiques.

Introduction : questionnement commun sur la rédaction d'un prompt efficace.

Aide :

<https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/article/conseils-pratiques-pour-ecrire-des-prompts-sur-chatgpt/>

Propositions en groupes puis mise en commun d'un prompt final.

Étape 2 : écriture d'articles journalistiques avec une IA conversationnelle

Exemple de prompts, plus ou moins élaborés :

“Agis en tant que journaliste, écris un article sur l'inscription de l'IVG dans la constitution française “

“Agis en tant que journaliste, écris un article sur l'inscription de l'IVG dans la constitution française en racontant la journée au Parlement “

“Agis en tant que journaliste, écris un article sur l'inscription de l'IVG dans la constitution française. Ajoute un témoignage dans l'article “

“Agis en tant que journaliste au journal Le Monde / Le Figaro / L'Humanité / La Croix..., écris un article sur l'inscription de l'IVG dans la constitution française “

Étape 2 : écriture d'articles journalistiques avec une IA conversationnelle

L'enseignant, au vidéoprojecteur, soumet la requête à une ou différentes IA conversationnelles.

Lecture des résultats.

Exemples d'IA génératives à utiliser :

ChatGPT	Inscription requise
Copilot	Sans inscription
Perplexity	Sans inscription
Gemini	Inscription requise (compte gmail)
...	

Résultats pour Copilot

IVG dans la Constitution : une étape fondamentale

Publié le 4 mars 2024 | Modifié le 4 mars 2024

Le **Congrès** s'est prononcé lundi 4 mars 2024 sur l'inscription dans la **Constitution** de la **liberté des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)**. Cette décision marque une étape historique pour la France.

Le Premier ministre, **Gabriel Attal**, a déclaré devant le Parlement réuni en Congrès à **Versailles** : « C'est une étape fondamentale que nous pouvons franchir. Une étape, qui restera dans l'Histoire. Une étape, qui doit tout aux précédentes. »

La majorité requise des **3/5ème des suffrages exprimés par les parlementaires** étant atteinte, le projet de loi constitutionnelle est adopté. Désormais, la **France** devient le premier pays au monde à faire explicitement référence à la notion d'interruption volontaire de grossesse dans son texte fondamental.

Le Premier ministre a souligné : « En garantissant la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse dans notre Constitution, nous donnons une deuxième victoire à **Simone Veil** et à toutes celles qui ont ouvert la voie. »

En savoir plus

1



info.gouv.fr

2



vie-publique.fr

3



amnesty.fr

Résultats pour ChatGPT 1/2

La France Inscription de l'IVG dans la Constitution: Une Avancée Historique pour les Droits des Femmes

Dans un pas historique pour les droits des femmes en France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est sur le point d'être inscrite dans la Constitution française. Cette décision marque une étape majeure dans la reconnaissance et la protection des droits reproductifs des femmes, ainsi que dans la consolidation des acquis du mouvement féministe français.

L'IVG, depuis sa légalisation en France en 1975 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, a été un sujet de débat et de contestation constant. Bien que l'IVG soit légale depuis près d'un demi-siècle en France, son statut juridique a souvent été remis en question par les groupes conservateurs et religieux.

L'inscription de l'IVG dans la Constitution française vise à consolider sa légalité et à la protéger contre les tentatives de recul politique ou législatif. Cette démarche cherche également à garantir l'accès des femmes à des services d'IVG sûrs et légaux, tout en renforçant la lutte contre les pressions sociales et culturelles qui peuvent entraver l'exercice de ce droit fondamental.

Le débat sur l'inscription de l'IVG dans la Constitution a été intense et émotionnel. Les partisans de cette mesure soutiennent qu'elle est nécessaire pour garantir la protection des droits des femmes dans toutes les circonstances politiques futures. Ils soulignent également que l'IVG est un droit fondamental qui ne devrait pas être soumis aux aléas des changements politiques ou aux pressions idéologiques.

Résultats pour ChatGPT 2/2

En revanche, les opposants à cette initiative craignent qu'une telle inscription constitutionnelle ne consacre l'IVG comme un droit absolu et incontestable, écartant ainsi tout débat éthique ou moral sur la question. Certains s'inquiètent également que cette mesure ne renforce les divisions au sein de la société française sur des questions sensibles telles que l'avortement.

Malgré les controverses et les divergences d'opinions, l'inscription de l'IVG dans la Constitution française semble être une avancée incontestable pour les droits des femmes. En reconnaissant le droit des femmes à disposer de leur corps et à prendre des décisions concernant leur santé reproductive, la France envoie un message fort sur son engagement en faveur de l'égalité des genres et de la justice sociale.

Cette décision historique reflète également l'évolution des mentalités et des valeurs au sein de la société française, où la défense des droits des femmes est devenue une priorité incontournable. En inscrivant l'IVG dans sa Constitution, la France rejoint d'autres pays progressistes qui reconnaissent pleinement les droits reproductifs des femmes comme des droits humains fondamentaux.

Alors que la France s'apprête à franchir cette étape historique, il est important de reconnaître que la lutte pour l'égalité des genres et la protection des droits des femmes est loin d'être terminée. L'inscription de l'IVG dans la Constitution est une avancée significative, mais elle ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'accès universel à des services d'IVG sûrs et légaux, ainsi que pour éliminer les obstacles sociaux, économiques et culturels qui entravent la pleine réalisation des droits reproductifs des femmes.

En fin de compte, l'inscription de l'IVG dans la Constitution française est un pas dans la bonne direction vers une société plus égalitaire, inclusive et respectueuse des droits humains. C'est un témoignage de l'engagement continu de la France envers les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et une affirmation de sa volonté de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux de toutes et de tous.

Résultats pour Perplexity

Article sur l'Inscription de l'IVG dans la Constitution Française

Les sénateurs français ont récemment approuvé l'inscription de la "liberté garantie" des femmes "d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse" dans la Constitution, marquant ainsi une avancée significative pour les droits des femmes¹. Cette décision a été saluée par les associations féministes et le Planning familial, soulignant l'importance de cette inscription non seulement en France mais aussi à l'échelle mondiale¹. La présidente de la Fondation des Femmes, Anne-Cécile Mailfert, a exprimé son soulagement face au soutien massif de la population française à cette constitutionnalisation de l'IVG¹.

L'adoption de cette mesure par le Congrès français ferait de la France le premier pays au monde à garantir cette liberté dans sa Constitution³. Ce processus législatif a connu plusieurs étapes historiques, notamment avec la loi Veil en 1975 qui a légalisé l'IVG en France et les lois ultérieures renforçant l'accès à l'avortement et sanctionnant les entraves à celui-ci³. Aujourd'hui, l'accès à l'IVG en France est possible jusqu'à 14 semaines de grossesse et est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie³.

Le président Emmanuel Macron a exprimé son souhait d'inscrire cette liberté dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, soulignant ainsi l'importance accordée à ce droit en France⁴. Pour marquer symboliquement cette avancée, une cérémonie de scellement de cette inscription dans la Constitution française a été organisée suite au vote du Congrès le 4 mars⁵.

En conclusion, l'inscription de l'IVG dans la Constitution française représente une avancée majeure pour les droits des femmes en France et un symbole fort pour la reconnaissance et la protection du droit à l'avortement.

Sources

[PDF] Les enjeux de la
Laïcité - Gerflint

 gerflint · 1

[PDF] LE_MONDE

 scholar.lib · 2

Gisèle Halimi - Wikipédia

 fr.wikipedia · 3



Voir 2 de plus

Résultats pour Gemini (1/3)

L'IVG gravée dans le marbre : un fait historique pour la France

****Le 4 mars 2024 restera une date gravée dans l'histoire française.**** Ce jour-là, après un long combat mené par les défenseurs des droits des femmes, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, à une large majorité, une loi constitutionnelle inscrivant explicitement le droit à l'avortement dans la Constitution.

****Un pas historique vers l'inviolabilité du droit à l'IVG****

La France devient ainsi le ****premier pays au monde**** à constitutionnaliser l'interruption volontaire de grossesse (IVG), 49 ans après la loi Veil qui a dépenalisé l'avortement. Cette décision historique vise à ****garantir et à pérenniser l'accès à l'IVG**** pour toutes les femmes, face aux remises en cause croissantes de ce droit fondamental dans le monde.

****Un message fort face aux menaces****

L'inscription de l'IVG dans la Constitution envoie un ****message fort**** à tous ceux qui remettent en cause ce droit. Il s'agit d'une ****reconnaissance solennelle du corps des femmes comme leur propre bien**** et de leur liberté de choisir leur avenir reproductif.

Résultats pour Gemini (2/3)

****Un combat loin d'être terminé****

Malgré cette avancée majeure, les militants du droit à l'avortement restent vigilants. Ils soulignent que l'inscription de l'IVG dans la Constitution ne garantit pas en soi un accès facile et équitable à l'avortement pour toutes les femmes. Des ****efforts restent à faire**** pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, les discours anti-avortement et les obstacles psychologiques que peuvent rencontrer les femmes souhaitant avorter.

****Vers un futur plus serein pour les femmes****

Néanmoins, l'inscription de l'IVG dans la Constitution représente une ****étape historique**** vers un futur plus serein pour les femmes en France. C'est une victoire pour les droits des femmes, pour l'autonomie et la liberté de choix de chaque individu.

****Une mobilisation citoyenne exemplaire****

L'adoption de cette loi constitutionnelle est également le fruit d'une ****mobilisation citoyenne exemplaire****. Des millions de femmes et d'hommes se sont mobilisés dans la rue et sur les réseaux sociaux pour défendre ce droit fondamental.

Résultats pour Gemini (3/3)

****Un symbole de l'engagement de la France****

L'inscription de l'IVG dans la Constitution française ****renforce l'image de la France comme un pays pionnier en matière de droits des femmes et d'accès à la santé reproductive****. C'est un symbole fort de l'engagement du pays à défendre les droits humains et les libertés individuelles.

****En conclusion, l'inscription de l'IVG dans la Constitution française est une victoire historique pour les droits des femmes et un symbole fort de l'engagement de la France à défendre les libertés individuelles.****

Sources :

***<https://www.conseil-constitutionnel.fr/loi-constitutionnelle-n-2024-200-du-8-mars-2024>**

***<https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/france-inscription-avortement-constitution-rempart-mouvements>**

***[<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/vigilance-egalite-un-demi-siecle-apres-la-loi-veil-le-hce-demande-la>](<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/vigilance-egalite-un-demi-siecle-apres-la-loi-veil-le-hce-dem>)**

Étape 2 : écriture d'articles journalistiques avec une IA conversationnelle

Premiers questionnements : interroger les élèves à la lecture des résultats.

- Questions des sources utilisées ?
- Part de fiction / réalité ?
- Cf. la recherche documentaire réalisée en amont ; si témoignage, est-il vrai ?

Etape 3 : article de journalistes

-> choisir 1 ou 2 articles rédigés par des journalistes sur la question

-> lecture des articles

Article à donner aux élèves (niveau collège) :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/03/09/ivg-dans-la-constitution-la-loi-pr-omulguee-au-journal-officiel_6220969_3224.html#:~:text=Introduite%20%C3%A0%20l'article%2034,en%20Europe%20de%20l'Est.

Ou cet article plus complet et complexe (niveau lycée):

https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/03/05/l-inscription-de-l-ivg-dans-la-constitution-un-message-envoye-a-toutes-les-femmes-du-monde_6220162_823448.html#

Article 2 du Monde (niveau lycée) - diapo 1/4

L'inscription de l'IVG dans la Constitution, un message envoyé à « toutes les femmes du monde »

Par 780 voix pour contre 72, les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, lundi 4 mars, ont adopté la révision constitutionnelle visant à protéger la liberté d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. Une cérémonie ouverte aux Français officialisera cette inscription le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes.

Par [Mariama Darame](#) - Publié le 05 mars 2024 à 05h01

« *La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse [IVG]* » : c'est la formulation qui sera désormais inscrite à l'article 34 de la Constitution. [Avec 780 voix contre 72](#), les parlementaires, réunis en Congrès à Versailles, lundi 4 mars, ont largement rempli [la condition des trois cinquièmes des suffrages exprimés](#) nécessaire à l'adoption de toute révision constitutionnelle.

A l'annonce des résultats par la présidente (Renaissance) du Congrès, Yaël Braun-Pivet, l'exultation des parlementaires était à la hauteur de la portée historique et symbolique d'un tel vote. « *Fierté française, message universel* », s'est félicité, sur X, le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, peu après [le vote positif des députés et des sénateurs](#). La France devient ainsi le premier pays au monde à inscrire formellement l'IVG dans sa Constitution.

Ce scrutin est [l'aboutissement d'un processus parlementaire de dix-huit mois](#) au cours duquel de nombreux élus, relais des associations féministes, ont redoublé d'engagement pour défendre l'inscription dans la Loi fondamentale de la liberté des femmes à disposer de leur corps. Et, pour la première fois de l'histoire, une femme, en l'occurrence la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, présidait une réunion du Congrès, de surcroît pour une révision constitutionnelle intervenant près de cinquante [ans] après le vote de la loi Veil, qui avait à l'époque légalisé le recours à l'IVG. Ce que n'a pas manqué de souligner M^{me} Braun-Pivet, s'adressant « *aux femmes du monde* » : « *Nous disons que nous les soutiendrons et que nous serons toujours à leurs côtés.* »

Dans l'hémicycle de la salle du Congrès, l'ambiance est solennelle au démarrage de la séance, à 15 h 30. Les parlementaires placés par ordre alphabétique et non plus par appartenance à leur groupe politique s'inscrivent dans cette scénographie de la concorde nationale qu'incarne la réunion de cette assemblée.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [L'entrée de l'IVG dans la Constitution, un « moment historique »](#)

Article 2 du Monde (niveau lycée) - diapo 2/4

Dans une adresse d'une dizaine de minutes, le premier ministre, Gabriel Attal, a rappelé les parcours de l'avocate Gisèle Halimi, de Simone Veil et leur combat pour la légalisation de l'avortement, avant de proclamer sa « *détermination* » à « *agir pour la cause de l'égalité* ». « *Combien de congrès du Parlement firent naître une telle unité ? Combien de congrès du Parlement firent naître une telle émotion ? Combien de congrès du Parlement permirent l'inscription d'un droit essentiel pour les femmes ? Combien de congrès furent le théâtre, non de joutes politiques, politiciennes, mais d'unité, de gratitude et de l'écriture d'un destin commun ?* », a lancé le chef du gouvernement sous le regard des anciennes ministres à l'égalité femmes-hommes ou aux droits des femmes Isabelle Lonvis-Rome, Elisabeth Moreno ou Najat Vallaud-Belkacem, présentes pour cette séance singulière.

« Quelle victoire ! Quel bonheur ! Quelle fierté ! »

La majeure partie du gouvernement, des membres de cabinets ministériels et des collaborateurs parlementaires se sont massés pour suivre les interventions à la tribune du Congrès. Plus marquante encore, la présence dans les tribunes centrales de représentantes d'associations œuvrant pour les droits des femmes et de militantes féministes, à l'instar de la présidente du Planning familial, Sarah Durocher, auxquelles ont rendu hommage la plupart des orateurs des groupes parlementaires.

Lire aussi | [L'IVG inscrite dans la Constitution : le détail des votes des députés et sénateurs réunis en Congrès](#)

« *C'est la victoire des féministes, des associations et des professionnels qui agissent au quotidien, loin des dorures de nos tribunes, pour que les lois et les grands principes soient des réalités concrètes qui protègent et libèrent les femmes dans la revendication et l'exercice de leur droit à disposer librement de leur corps* », a dit la députée socialiste de l'Isère Marie-Noëlle Battistel.

Plusieurs élues de gauche, à la manœuvre dans ce combat parlementaire, ont pris tour à tour la parole pour saluer un « *tournant historique* ». « *Quelle victoire ! Quel bonheur ! Quelle fierté !* », a déclaré la sénatrice socialiste du Val-de-Marne Laurence Rossignol, sous les applaudissements de l'Hémicycle. « *Ce 4 mars 2024, la France renoue avec sa vocation de phare des droits humains* », a déclaré Mathilde Panot, présidente du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale, à l'origine d'une des propositions de loi qui ont conduit à ce Congrès. « *La République française, désormais, ne sera plus jamais la République sans le droit à l'avortement* », a déclaré la sénatrice (Europe Ecologie-Les Verts) des Français de l'étranger Mélanie Vogel.

Article 2 du Monde (niveau lycée) - diapo 3/4

Écouter aussi (l'heure du Monde) [IVG : la constitutionnalisation, ça change quoi ?](#)

Dans l'Hémicycle, les applaudissements presque spontanés ont stoppé net dès que l'oratrice du Rassemblement national, Hélène Laporte, est apparue à la tribune. « *Nombre d'entre nous approuveront ce texte, rappelant ainsi clairement à qui, de bonne foi, craindrait le contraire, qu'en aucun cas il ne serait envisageable de revenir sur cette liberté* », a avancé la députée du Lot-et-Garonne sous les huées de l'auditoire, profitant au passage pour mentionner « *l'islamisme* » parmi les « *menaces réelles pour les droits des femmes* ».

Divisions à droite

De son côté, la droite a tenté de dissiper son malaise par rapport à la constitutionnalisation du droit à l'IVG. S'il avait regretté, lors des débats parlementaires, que la formulation retenue par le gouvernement crée « *un droit opposable, sans limites* », le président du groupe Les Républicains (LR) à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix, a pris soin de ne pas se trouver à contre-courant.

Lire aussi | [IVG dans la Constitution : un moment important pour la démocratie](#)

Evoquant la Pologne, la Hongrie et les Etats-Unis, où les entraves au droit à l'avortement sont désormais systémiques, il a estimé que « *ces menaces ne peuvent pas nous laisser indifférents et, même si ce risque est lointain, nous acceptons de le voir en face. (...) Quoi qu'il en soit, ce vote, nous le devons à la liberté des femmes* ». Ce qui n'a pas empêché son homologue du Palais du Luxembourg, Bruno Retailleau, de voter contre la révision constitutionnelle, ou le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher, de s'abstenir, lui qui avait déjà fait part de son

Peu après le vote, Emmanuel Macron a annoncé que le texte sera officiellement inscrit dans la Constitution vendredi 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, lors d'une cérémonie de scellement pour la première fois ouverte au public, au ministère de la justice. Après celui du Congrès, c'est le sceau de la Chancellerie qui sera apposé, pour entériner ce choix politique historique de faire entrer l'IVG dans la Constitution, soit la vingt-cinquième révision constitutionnelle depuis 1958.

Article 2 du Monde (niveau lycée) - diapo 4/4

IVG : les dates-clés depuis la loi Veil

17 janvier 1975 La loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est promulguée pour cinq ans. Ses dispositions deviendront définitives avec le vote de la loi, le 31 décembre 1979

31 décembre 1982 La loi Roudy instaure le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale

27 janvier 1993 La loi Neiertz crée le délit d'entrave à l'IVG et dépénalise « l'autoavortement »

4 juillet 2001 La loi Aubry-Guigou allonge le délai légal de 10 à 12 semaines de grossesse et assouplit les conditions d'accès aux contraceptifs et à l'IVG pour les mineures

17 décembre 2012 L'IVG est prise en charge à 100 % par l'Assurance-maladie

4 août 2014 Suppression de la notion de détresse des conditions de recours à l'IVG

26 janvier 2016 Les sages-femmes peuvent réaliser les IVG médicamenteuses ; le délai de réflexion de sept jours est supprimé

2 mars 2022 La loi Gaillot allonge le délai légal de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse et autorise les sages-femmes à pratiquer des IVG instrumentales en établissement de santé

- Fin de l'article 2 -

Variante possible : travailler sur la notion de ligne éditoriale

Possibilité de donner aussi 3 ou 4 articles ayant des lignes éditoriales très différentes:

- Un article d'un journal féministe (La Déferlante, Causette...) ,
- un article "neutre" (Le Monde, PQR, Les Décodeurs du Monde),
- un article opposé à cette inscription (Valeurs Actuelles, Le Figaro),
- ou encore un article d'un titre de presse spécialisé (ex: le Monde du droit, Actualités du droit...)

Variante possible : travailler sur la notion de ligne éditoriale - Revue de presse

	Auteurs et dates	Sujets et angles abordés	Positionnement par rapport à l'inscription de l'IVG dans notre Constitution	Relever les différences de lignes éditoriales dans ces quatre articles
Article d'un journal féministe (La Déferlante, Causette...)				
Article "neutre" (Le Monde, PQR, Les Décodeurs du monde)				
Article opposé à cette inscription (Valeurs Actuelles, Le Figaro)				
Article d'un titre de presse spécialisé (ex: le Monde du droit, Actualités du droit...)				

Etape 4 : comparaison IA / journaliste : le match !

- Surligner avec un code couleur les éléments du questionnaire quintilien dans l'article de presse et dans l'article, ou les articles, générés par l'IA.
- Mettre en évidence les points communs et les différences entre les articles étudiés, en complétant un tableau comparatif
- Les points à analyser :
 - **Sur le fond** : réponse au questionnaire quintilien ; mise en contexte de l'événement dans l'actualité globale ; présence de témoignages / prises de parole: ouverture vers d'autres actualités ; exactitude des faits et précision ; originalité ...
 - **Sur la forme** : présence d'illustrations légendées ; présence d'un titre ; présence d'un chapô ; présence d'une chute / ouverture ; longueur de l'article; signature ; présence des sources; liens hypertexte; style journalistique ...

		Article(s) de presse	Réponses de l'IA			
			ChatGPT	Copilot	Perplexity	Gemini
Sur le fond	Les points communs					
	Les plus-values					
	Les erreurs					
Sur la forme	Les points communs					
	Les plus-values					
	Les erreurs					

Etape 5 : conclusion du tableau comparatif

Quelles sont les plus-values du journaliste par rapport à l'IA ? Quels sont les éléments en plus ?

Objectif: les faire identifier aux élèves.

Travail à partir des articles donnés et articles cités en liens.

FORME:

- Style
- Question des sources
- Chapô (ou chapeau) = introduction
- Renvoi à d'autres articles
- Photos
- Infographies dans certains articles

FOND:

- Angle : petite vidéo Arte Family / CLEMI pour faire comprendre ce que c'est : <https://www.youtube.com/watch?v=TFMVVeDmMg0>
- ligne éditoriale : très facile à identifier et / ou expliquer avec la revue de presse
- Chat GPT et la véracité
- Événement “vivant”
- “Ambiance” de l'événement
- Position de chaque groupe sur le sujet (avant / au moment du vote)
- Mise en avant des tensions de notre société
- Des références à d'autres événements autour de cette scellée
- Des références à d'autres pays où ce droit est entravé
- Ajout des dates-clés depuis la loi Veil pour remettre dans le contexte.

Pour aller plus loin

- ❑ Possibilité de faire un débat argumenté sur le sujet choisi
- ❑ Possibilité de faire des exposés sur le sujet choisi ou sur “l’IA et les médias”
- ❑ Possibilité de créer un support médiatique à partir de ces recherches: article dans le journal du collège / lycée, podcast, vidéo pour le site de l’établissement...

Digipad : sources et ressources sur le thème "IA et médias"

Formation CLEMI Strasbourg : Médias et intelligence artificielle

NOTIONS CLÉS SUR L'IA

LEXIQUE

tout comprendre à l'IA en 2024
<https://usbeketrica.com/fr/article/petit-lexique-pour-tout-comprendre-a-l-ia-en-2024>

IA ET MÉDIAS : RESSOURCES

DOSSIER BNF : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES MÉDIAS

Un dossier extrêmement complet, à consulter absolument !

USAGES DANS LES MÉDIAS

DOUBLAGE DES VOIX

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/14/le-vertige-des-ia-capables-de-doubler-votre-voix-dans-une-langue-etrangere_6189420_3234.html

ARTICLE MONDE

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/21/les-medias-s-essaient-prudemment-a-l-intelligence-artificielle_6190337_3234.html

5 USAGES DE L'IA DANS LES MÉDIAS

LA GUERRE DE L'INFORMATION

"La guerre de l'information désigne les opérations menées dans le but d'obtenir un avantage informationnel sur un

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE « LE MONDE » ET OPENAI

le Monde

